

Copropriété qui refuse la location saisonnière

Par Bibi1469, le 21/07/2010 à 16:43

Bonjour,

Je me permets de vous poser la question suivante. En effet je suis propriétaire d'un appartement (résidence secondaire) situé en bord de mer à Sète. Ayant prêté et non loué mon appartement à des amis ou de la famille, je viens de recevoir une lettre de la régie me disant que les locations saissonnières sont interdites (précisé dans le règlement de copropriété). Pourriez-vous me dire si cette disposition est conforme à la loi ? Une coproprété peut-elle interdire aux propriétaires de louer leur bien de façon saissonnière ? Avec mes remerciements. Cordialement.